

SEANCE DU 14 MAI 2013

L'an deux mil treize, le quatorze mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M DUEZ Jean Pierre, Maire

Présents : M DUEZ Mmes BROSSARD - CHARLASSIER - CHATEAU - CLEMENCEAU
-MM MOURLOT - VILLENEUVE - GAUTIER - ARCHAT - GOURDON - GRENIER -

Excusés : M TREMBLO
Mme JANVIER ESPINOLA pouvoir à M VILLENEUVE

Absents : Mme DUMAS LEVY et M LEVY

Secrétaire de séance M GRENIER

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 7 JANVIER 2013

Le compte rendu de la réunion du 8 avril 2013 est approuvé à l'unanimité par les conseillers présents.

DEMANDE POUR LA MISE EN PLACE D'UN MARCHAND AMBULANT POUR VENTE DE PRODUITS DU TERROIR

Suite à la demande de Monsieur CHAVEROCHE, domicilié à PUGNAC, pour l'installation d'un commerce de détail sur éventaire et marchés, sur la commune « Place du Souvenir Français » le mercredi matin de 8 heures à 13 heures pour vendre des produits du terroir. Sachant que cette proposition ne portera pas préjudice à l'épicerie, celle-ci étant fermée le mercredi. Après discussion, le Conseil autorise cette vente le mercredi à compter du 22 mai jusqu'au 31 décembre 2013.

CREATION D'EMPLOIS AU TABLEAU DES EFFECTIFS D'UN POSTE D'AJOINT TECHNIQUE DE 1^{ère} CLASSE.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Compte tenu de l'avancement de grade, il convient de créer un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps non complet soit 33,5/35^{ème} à compter du 1^{er} juillet 2013 et de fermer le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe. Le conseil accepte cette création de poste et la fermeture.

MOTION TRANSITION ENERGETIQUE

Monsieur le Maire donne lecture du projet de motion adressé aux maires relatif au Débat National sur la Transition Energétique. Après discussion le conseil :

- Autorise le Maire à signer le projet de motion pour un débat responsable sur la transition énergétique.
- Confirme la priorité orientée vers l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments.
- Demande la poursuite de l'exploitation de la Centrale du blayais, tant que son fonctionnement est autorisé par l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN), la décision de la mise hors service de 18 à 24 réacteurs nucléaires d'ici 10 ans pouvant entraîner sa fermeture éventuelle.
- Réaffirme l'exigence absolue d'amélioration de la sûreté du site du Blayais

Il s'agit là de dispositions concrètes dont la mise en œuvre est compatible avec les ressources de notre pays et susceptible de contribuer à la relance de son économie.

FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du FDAEC votés par le Conseil Général au cours de l'assemblée plénière de janvier 2013. Lors de la réunion cantonale en date du 26 avril 2013, le Conseiller Général a permis d'envisager l'attribution d'une somme de 12 054 €. Le Conseil à l'unanimité décide de réaliser pour 2013 les travaux suivants :

- Réaménagement du secrétariat
- Rénovation du logement de fonction
- Mise en conformité anti feu de la chaufferie.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL POUR LE REMPLACEMENT DES PORTES DES DEUX CLASSES PRIMAIRES

Monsieur le Maire propose au conseil une demande de subvention auprès du Conseil Général pour le remplacement des portes des deux classes primaires. Le devis s'élève à 1 889,68 € TTC. Le Conseil sollicite l'aide qui devrait être de 790,00 €.

DECISSION MODIFICATIVE N° 1 -2013

Suite à des anomalies de présentation du budget primitif 2013, il convient de prendre une décision modificative comme suit :

FONCTIONNEMENT

Chapitre 042	Compte 722	- 2 000 €
Chapitre 70	Compte 7067	+ 2 000 €

INVESTISSEMENT : OPERATION 10004

Chapitre 21	Compte 21512 D	- 844 763 €
Chapitre 23	Compte 238 D	+ 19 000 €
Chapitre 23	Compte 238 R	- 19 000 €
Chapitre 23	Compte 2315 D	+ 844 763 €

DECISION MODIFICATIVE ASSAINISSEMENT N°1

Suite à des anomalies de présentation du budget primitif assainissement 2013, il convient de prendre une décision modificative comme suit :

Fonctionnement

Chapitre 022	Compte 022	- 100 €
Chapitre 61	Compte 618	+ 100 €

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MOURLOT fait part au Conseil d'un projet de transmission des actes et des délibérations par le net vers la sous-préfecture de Blaye. Le Conseil donne son accord de principe. Monsieur MOURLOT doit se rapprocher des fournisseurs pour des devis.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'activité de la Communauté de Commune de Blaye. Ce document est à disposition au secrétariat.

Monsieur le Maire informe le Conseil que des certificats d'urbanismes pour l'aménagement de la zone « bourg est » d'environ 180 logements et d'un hôtel ont été déposés. Les dossiers ont été transmis à la DDTM.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur DUBOIS du Centre Routier de Blaye, relatif à la dangerosité du fossé longeant le RD 22 au lieu dit « Goblangey ». Ce fossé est directement en bordure de chaussée, sans accotement. Il y a quelques années le busage avait été envisagé. Le Conseil souhaite qu'une estimation de cette opération soit réalisée (achat du terrain, réalisation de la canalisation et du rejet des eaux pluviales). Cette opération sera très coûteuse et n'est pas envisagée pour cette année. Il appartiendra à la prochaine municipalité de réfléchir sur ces travaux, et de voir à qui revient la charge de les entreprendre.

Monsieur PRAUD n'a pas répondu au courrier qui lui avait été adressé il y a un mois concernant les nuisances environnementales. Le Conseil souhaite que la procédure soit poursuivie. Monsieur le Maire signale qu'il sera aidé par des juristes.

Le samedi 25 mai nous fêterons avec sa famille, les 100 ans de Monsieur VANNUCCI Alcide, doyen de la commune.

Les travaux d'aménagement du secrétariat débuteront le 21 mai.

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, le groupe de travail de la Communauté de Commune de Blaye a réalisé un questionnaire à l'attention des parents. Ce document aidera à connaître les contraintes et attentes des familles dans l'intérêt des enfants. Il devra être ramené à l'école au plus tard le **vendredi 31 mai**.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier adressé à Monsieur le Maire de Cars par l'inspecteur de l'éducation nationale de Blaye relatif à l'ouverture d'une classe pour la scolarisation des enfants de moins de 3 ans sur sa commune. Le Conseil est surpris de cette démarche sachant qu'il y a déjà sur Cars une crèche et le regroupement des assistantes maternelles.

Prochaine réunion le 17 juin 2013 à 19 heures

Séance levée à 20 heures 50